

SÃCHERESSE : Le dispositif de gestion locale de la ressource en eau est activÃ© par les prÃ©fets

Dossier de la rÃ©daction de H2o
July 2026

Ã

La France connaÃ®t un Ã©pisode de sÃ©cheresse particuliÃ¨rement prÃ©coce et intense. Au 14 juillet, la situation est comparable Ã celle de 2022 et apparaÃ®t mÃame plus prÃ©occupante pour les sols et les cours d'eau. En l'absence de prÃ©cipitations significatives et avec des prÃ©visions annonÃ§ant un Ã©tÃ© plus chaud et plus sec que la normale, le gouvernement renforce son dispositif de suivi, d'anticipation et de gestion de la ressource en eau.

Les indicateurs suivis par les services de l'Ã©tat confirment une aggravation de la sÃ©cheresse sur l'ensemble du territoire. La sÃ©cheresse des sols est d'Ã©normes gÃ©nÃ©ralisÃ©e en mÃ©tropole et en Corse. Le Massif central, vÃ©ritable chÃ¢teau de la France, est particuliÃ¨rement touchÃ© dÃ©s le dÃ©but de l'Ã©tÃ©, comme lors des grands Ã©pisodes historiques de sÃ©cheresse. La situation des cours d'eau est aujourd'hui la plus prÃ©occupante. Depuis le dÃ©but du mois de juin, les dÃ©bits diminuent rapidement sur l'ensemble du territoire. PrÃ©s d'un tiers des stations de mesure enregistrent des niveaux infÃ©rieurs aux minima observÃ©s sur les vingt derniÃ¨res annÃ©es Ã la mÃame pÃ©riode, tandis qu'un quart des petits cours d'eau sont d'Ã©normes Ã sec, une situation inÃ©dite depuis le dÃ©but du suivi national en 2012. Les dÃ©bits naturels de la Loire atteignent des niveaux historiquement bas pour un mois de juillet, conduisant Ã un dÃ©clenchement anticipÃ© du soutien d'Ã©tiage. Les nappes phrÃ©atiques poursuivent Ã©galement leur baisse. Elles demeurent toutefois dans une situation plus favorable qu'en 2022 ou 2023 grÃ¢ce Ã une recharge satisfaisante au printemps. Les nappes les plus rÃ©actives, notamment en Auvergne, dans le Limousin et le Grand Est, font l'objet d'une vigilance renforcÃ©e et pourraient connaÃ®tre une baisse marquÃ©e dans les prochaines semaines. Cette situation confirme le dÃ©rÃ©glement du cycle de l'eau : les Ã©pisodes de pluies intenses observÃ©s ces derniers mois ne suffisent plus Ã prÃ©venir les pÃ©riodes de sÃ©cheresse durables. Les barrages-rÃ©servoirs ont pu constituer leurs rÃ©serves (74 % de remplissage pour EDF et 70 % pour Voies navigables de France), mais leur mobilisation a dÃ©butÃ© plus tÃ¢t que les annÃ©es prÃ©cÃ©dentes afin de soutenir les dÃ©bits des cours d'eau tout au long de l'Ã©tÃ©.

La sÃ©cheresse entraÃ®ne dÃ©jÃ des tensions sur l'alimentation en eau potable dans certains territoires. Et les premiers impacts Ã©conomiques apparaissent Ã©galement, avec des restrictions affectant certaines activitÃ©s industrielles dans les territoires les plus touchÃ©s. Les milieux aquatiques subissent des consÃ©quences importantes : mortalitÃ©s de poissons liÃ©es Ã l'Ã©levage de la tempÃ©rature des eaux, difficultÃ©s pour la conchyliculture, notamment sur le pourtour mÃ©diterranÃ©en, et fortes pertes dans les Ã©levages piscicoles, particuliÃ¨rement en Bretagne, dans le Sud-Ouest et en Normandie. La biodiversitÃ© est Ã©galement fortement affectÃ©e. Les centres de soins pour la faune sauvage enregistrent une hausse importante des prises en charge d'oiseaux, de chauves-souris et de mammifÃ¨res sauvages victimes des fortes chaleurs.

Le dispositif national de gestion de la sÃ©cheresse est pleinement activÃ©. Il repose sur le Guide sÃ©cheresse adoptÃ© en 2023, qui harmonise les mesures de restriction des usages de l'eau autour de quatre niveaux de gravitÃ©, sous l'autoritÃ© des prÃ©fets. Afin d'anticiper l'aggravation de la situation, une instruction interministÃ©rielle signÃ©e le 3 juillet par Monique Barbut, ministre de la Transition Ã©cologique, de la BiodiversitÃ© et des NÃ©gociations internationales sur le climat et la nature, et StÃ©phanie Rist, ministre de la SantÃ©, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapÃ©es de la SantÃ©, renforce encore ce dispositif. Elle prÃ©voit notamment la rÃ©union des comitÃ©s "ressource en eau" dans chaque dÃ©partement, une prise rapide des arrÃªts de restriction dÃ©s le franchissement des seuils, des contrÃ´les renforcÃ©s et un suivi hebdomadaire de la situation Ã l'Ã©chelle des bassins hydrographiques.

À ce jour, 97 départements font l'objet de mesures de restriction des usages de l'eau, dont 41 au niveau de crise. Au total, 201 arrêtés préfectoraux sont actuellement en vigueur. La Nouvelle-Aquitaine est la région la plus touchée, avec 12 départements sur 12 placés en crise. Selon le niveau de gravité de la situation locale, ces arrêtés peuvent prévoir des restrictions sur l'irrigation agricole, le remplissage des piscines privées, le lavage des véhicules, l'arrosage des jardins ou encore certains usages industriels. Ces mesures permettent de préserver la ressource en eau pour les usages essentiels et de limiter les impacts sur les milieux naturels.